

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2018



Le vingt-six septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-huit, s'est réuni dans la salle de ses délibérations de l'Hôtel de Ville de BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Dominique METOT, Maire.



### - APPEL NOMINAL

Etaient présents : MM. Dominique METOT, Michel SAINT-LEGER, Philippe BEAUFILS, Mme Dominique COUBRAY, M. Ludovic HEBERT, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Raymond VIARD, Mme Ghislaine FERCOQ, MM Jean-Claude LEPILLER, Alain GILLES, Mme Josiane BOBEE, MM. Dominique HUTIN, Sylvain LE SAUX, Eric LEMONNIER, François BOMBÉREAU, Mmes Véronique LE BAILLIF, Suzanne LE TUAL, M. Raphaël GRIEU, Mme Karine MOUSSA, M. David RIBEIRO, Mme Linda HOCDE, MM. Jean-Claude BRUBION, Philippe LENOBLE, Mme Isabelle RIQUIER, M. Jean-Marc ORAIN, MM. Rachid CHEBLI, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique VOISIN, Laurence RUFFIER, M. Eric LESUEUR, Mmes Sylvie DEVAUX, Véronique ARTUR, Angeline THEVES.

- Mme VOISIN avait donné procuration à M. METOT
- Mme RUFFIER avait donné procuration à M. LEPILLER
- M. LESUEUR avait donné procuration à M. GILLES
- Mme DEVAUX avait donné procuration à M. BEAUFILS
- Mme ARTUR avait donné procuration à Mme LE BAILLIF
- Mme THEVES avait donné procuration à M. BOMBÉREAU



Monsieur Dominique METOT demande à l'assemblée d'observer une minute de silence, suite au décès de Monsieur Gilbert CORDIER. Il fut nommé Conseiller Municipal en 1995 suite à la démission des élus de droite le 15 décembre 1994. En qualité de membre des commissions : Sports Sécurité, Urbanisme, Enfance - Jeunesse. Il figure sur la liste « Redynamisons Bolbec ». Il fut commerçant en Boulangerie à BOLBEC.

Séance du 26 septembre 2018

Monsieur Dominique METOT souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers Monsieur Jean-Marc ORAIN et Madame Isabelle RIQUIER.



**- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE**

Madame Linda HOCDE est nommée secrétaire pour la séance.



**- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.



**- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur Jean-Claude BRUBION revient sur les problèmes d'inondations. Lors de ce conseil, il avait été dit que dans le cadre de l'aménagement de la place Desgenétais, des dispositions devaient être prises en évoquant notamment la création d'un bassin de rétention à proximité. Il profite donc de ce compte rendu pour demander si, aujourd'hui, il y a des précisions sur cette création.

Il demande, une nouvelle fois, s'il peut connaître les taux de fréquentation du cinéma.

Et puis comme prévoit le règlement de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, il souhaiterait que tous les élus soient informés des dates de réunion des commissions. Cela fait plusieurs fois qu'il en fait la demande.

Monsieur Dominique METOT répond que concernant les inondations du 3 juillet, la vallée de BOLBEC a été victime d'un orage que l'on peut qualifier de centennal (41ml/h) la ville a subi 39 ml d'eau en 50 mins.

Malheureusement, le fait que la commune se trouve dans le creux d'un bassin versant, il est évident qu'elle inonde malgré tous les travaux qui sont déjà et seraient effectués. Il est impossible de maîtriser le problème climatique.

Il ajoute que la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine vient d'acheter l'ancien garage « COUSTHAM » suite à une étude qui a démontré qu'il manquait des bassins de rétentions à proximité du Centre-ville. Un autre bassin sera peut-être construit en haut de la rue Charles Sorieul.

Une étude est actuellement en cours sur une éventuelle déviation de la rivière au niveau des rues Thiers et Gambetta. Elle passe sous une habitation et étant étranglée à ce niveau, cela qui engendre un rétrécissement de l'écoulement de la rivière.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

*« Je veux simplement dire à ceux qui sont ici, et qui en privé, cautionnent parfaitement ce que je vais vous dire, mais qui parce qu'ils sont ici jouent au théâtre d'ombre et s'amuse à pousser des hurlements, que certes je n'étais peut-être pas né la première fois qu'il y avait une inondation mais à ce moment-là il y avait une inondation tous les 20 ans au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Je rappelle Monsieur le Maire que la 1<sup>ère</sup> inondation, c'était en 2014 on est aujourd'hui en 2018. Alors, vous nous dites dérèglement climatique, d'une part les orages d'été je suis désolé il y en aura toujours et d'autre part, le dérèglement climatique il va falloir vous y faire.*

*Combien d'espace de terre ont été bétonnés depuis que vous êtes aux responsabilités, est-ce que vous ne pensez pas que tout cela engendre ce désagrément.*

*Mesdames, messieurs, l'homme a été capable de construire des pyramides, les japonais construisent sur l'eau, les romains ont asséché les marais pontins. Est-ce que vous ne pensez pas qu'à BOLBEC, nous ne sommes pas capables d'empêcher le Centre-ville d'être sous l'eau tous les ans. On a marché sur la lune Monsieur le Maire et on ne pourrait pas empêcher Bolbec d'inonder. C'est ce que vous dites aux commerçants du Centre-ville qui, chaque année, perdent tout ».*

Monsieur Dominique METOT répond à Monsieur Douglas POTIER en ces termes :

*« Je suis né Place Desgenétais pas loin de Monsieur Jean-Claude BRUBION, on peut vous citer un certain nombre d'exemples, et c'était seulement il y a quelques dizaines d'années.*

*Peut-être l'on aurait-on pu éviter de construire des autoroutes, des logements et vous les réclameriez. Plus d'un million de mètres cube de retenue d'eau ont été créés par les différentes structures comme le SIVOM, la 3 CB ou bien la CVS sur notre territoire, 170 ouvrages, pour plusieurs millions d'euros.*

*Monsieur Douglas POTIER jeune élu qui brille par son absence partout dans les commissions et à Bolbec, donnez des leçons sans rien connaître ».*

## Séance du 26 septembre 2018

Monsieur Jean-Claude BRUBION conforte les dires de Monsieur le Maire lorsqu'il dit que beaucoup de choses ont été faites. Toutefois ce que l'on peut regretter quand même, c'est que sur la problématique des inondations en centre-ville, plusieurs rapports ont été faits, et notamment il y a 10 ans par le Cabinet INJETEC auquel vous n'avez pas accordé l'attention qu'il méritait.

Aujourd'hui, de nouvelles études ont été faites alors qu'elles vont dans le même sens, que les précédentes. Il est d'accord sur le fait que l'on ne trouvera jamais de remède miracle qui éviterait toute inondation.

Mais ce que l'on peut regretter c'est que pendant 10 ans, il n'y a pas eu grand-chose de réalisé. Il le sait, cela coûte énormément d'argent. Il comprend donc les commerçants et les Bolbécais qui en ont marre.

Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.



<p><b>DGS 3/2018 - INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX - MME ISABELLE RIQUIER ET M. JEAN-MARC ORAIN</b></p>
--

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait une déclaration :

*« Je souhaite la bienvenue à nos collègues Isabelle Riquier et Jean-Marc Orain.*

*Des élus n'habitant plus dans la ville où ils ont été élus, continuent de siéger au conseil municipal. Je trouve cela choquant. Comme j'ai trouvé choquant que des députées européennes lâchent leur mandat pour se présenter aux élections législatives. Je trouve choquant qu'un député quitte son mandat au bout d'une année pour se présenter aux municipales dans un autre pays. Ce n'est pas que chez nous, ce n'est pas le fait d'un parti ou d'un autre, c'est une pratique qui se fait parfois pour des raisons politiques voire politiciennes avec laquelle je ne suis pas du tout d'accord. A ce sujet, je voudrais dire également un mot à propos de la démission de Céline Brulin. Elle, au moins, a eu le courage de partir, de démissionner du conseil municipal de Bolbec. A titre personnel, je dois dire que je le regrette, comme d'autres Bolbécais qui ne comprendront peut-être pas la raison de ce départ, de cet abandon, comme disent certains d'entre eux, de la part de quelqu'un qui a donné l'impression qu'elle s'était plutôt bien implantée chez nous et pour qui l'avenir de notre ville signifiait quelque chose. J'aurais bien voulu, et je pense ne pas être le seul, que la sénatrice continue de siéger au conseil municipal de Bolbec, qu'elle continue, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant avec talent et efficacité, à défendre les intérêts des Bolbécais.*

## Séance du 26 septembre 2018

*Céline Brulin a plutôt choisi de conserver son mandat de conseillère régionale plutôt que celui de conseillère municipale de Bolbec. C'est son choix. Et à ceux qui disent qu'elle a décidé de garder son mandat de conseillère régionale parce que c'est une fonction bien rémunérée, je dirais que, connaissant les valeurs de gauche qui l'animent, je ne peux pas croire, que l'indemnité qu'elle perçoit en tant que conseillère régionale ait été pour quelque chose dans cette décision ».*

Monsieur Jean-Marc ORAIN remercie Monsieur le Maire pour son accueil, puis intervient en ces termes :

*« Concernant la démission de Madame Céline BRULIN, je crois que cela n'est pas un abandon puisqu'elle a toujours à cœur de défendre les intérêts des Bolbécaises et Bolbécais.*

*A un autre niveau, et il est prévu d'ailleurs de travailler avec elle, pour coopérer de façon à ce que son nouveau statut profite à la Ville ».*

Monsieur Douglas POTIER tient à rejoindre les propos de Monsieur le Maire, en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Conseillers.

### Délibération :

Suite à la démission de Mesdames Céline BRULIN et Anne-Marie MILLET, Conseillères Municipales, il convient de procéder à leur remplacement au sein du Conseil Municipal.

Comme le précise l'article L. 270 du Code Electoral, un système de remplacement, fondé sur l'utilisation des listes soumises aux électeurs dans le cadre du scrutin de liste prévu pour les communes de 3 500 habitants et plus, amène la nomination du premier candidat non élu de la même liste, Madame Isabelle RIQUIER et Monsieur Jean-Marc ORAIN, qui ont accepté d'exercer ce mandat.

Ainsi, les vacances des sièges de Conseillers Municipaux ont pour effet de conférer la qualité de Conseillers Municipaux à Madame Isabelle RIQUIER et Monsieur Jean-Marc ORAIN qui remplacent Mesdames Céline BRULIN et Anne-Marie MILLET en lieu et place au sein des différents organismes et commissions.

### LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES INSTALLATIONS



**DGS 2018/4 - ARRETE PREFECTORAL PORTANT SUR LA DEMANDE  
D'AUTORISATION UNIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC  
EOLIEN TERRESTRE SUR LES COMMUNES DE VATTETOT SOUS  
BEAUMONT ET SAINT-MACLOU-LA-BRIERE**

Monsieur Jean-Claude LEPILLER donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait une déclaration :

*« Je voterai pour cette délibération bien sûr. Mais je voudrais soulever ici un certain nombre de questions et faire quelques propositions. C'est une question éminemment importante que celle des énergies renouvelables dont nous ne parlons pas assez à mon goût et dont nous ne nous préoccupons guère que depuis quelques années, alors qu'il aurait fallu le faire bien plus tôt, ce qui est à mon sens plus grave encore. Deux exemples tout simple : le premier, la route départementale 173 qui relie Gruchet-le-Valasse à Lillebonne. Vous avez sans doute remarqué que nos élus n'ont pas pensé à construire une piste cyclable digne de ce nom. On a dépensé des millions d'euros sans que nos élus n'aient pensé un instant que peut-être on pourrait construire une route à la fois pour les piétons et pour les vélos le long de cette départementale. Et pourtant, quel formidable signe cela aurait été, pour encourager nos concitoyens à marcher ou à utiliser les vélos plutôt que la voiture aussi bien pour aller faire leurs courses que pour se rendre au travail. On nous dit qu'elle a été sécurisée : franchement fallait-il construire une quasi-autoroute sur un tronçon de 1,8 kms ? Tout cela pour dire qu'il y avait largement de la place pour construire une piste cyclable digne de ce nom et non l'ersatz de piste qui a été fait ! Le deuxième exemple est bien sûr notre propre parc automobile et d'engins qui fonctionnent encore tous aux énergies fossiles. Je pense qu'à un moment ou un autre il faudra nous mettre à réfléchir à d'autres moyens de les faire fonctionner. Et certaines villes ont déjà pris les devants. A Bolbec, comme toujours depuis que vous êtes à la tête de la majorité, vous êtes à la traîne : on le voit dans ce domaine, comme on l'a malheureusement, et on ne peut que le déplorer, dans le domaine du commerce où il vous a fallu 10 ans pour vous rendre compte que le commerce à Bolbec déperissait. Mais vous n'êtes pas le seul malheureusement à ne pas montrer l'exemple : l'Etat n'y fait pas grand-chose ou en tout cas pas assez.*

*Différents scénarii démontrent qu'une production de 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 est possible. C'est le cas du scénario Négawatt pour l'ensemble du secteur énergétique et dans un système totalement indépendant, c'est-à-dire sans échange avec les autres pays. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) propose également un mix 100 % renouvelable pour le secteur électrique à horizon 2050.*

*Ces solutions menant à une véritable transition énergétique peuvent ainsi être déployées rapidement, à l'échelle d'une génération, et à grande échelle, dès lors qu'elles sont portées par une détermination politique, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement : nous nous souvenons tous de la démission de Nicolas Hulot du gouvernement d'Emmanuel Macron. Et les déclarations de notre cher président à la tribune des Nations-Unies hier ne changeront rien à l'affaire.*

*Nous avons la ferme volonté de réaliser la nécessaire et urgente transition énergétique mais entend on surtout nous en donner pleinement les moyens ? De quelle manière ?*

## Séance du 26 septembre 2018

1) *En faisant de l'énergie un bien commun et en remettant ce secteur essentiel au service de l'intérêt général : son accaparement par des intérêts privés conduit à une dégradation du système, à un surcoût pour les usagers et à une perte de contrôle par la puissance publique de la politique énergétique ; Ce retour dans le secteur public permettra également d'offrir les mêmes garanties aux salariés de l'énergie, en étendant le statut des industries électriques et gazières à tous, afin que la transition énergétique ne se traduise pas par une précarisation de l'emploi.*

2) *En garantissant le débat démocratique sur les choix énergétiques, qui passe par la planification écologique, en particulier par la création d'un Pôle Public de l'Energie basé sur la renationalisation des compagnies énergétiques (électricité, gaz, pétrole) en lien avec des coopératives locales de production et de consommation d'énergies renouvelables.*

*Plus généralement, le prix de l'énergie ne peut être déterminé par le marché : un exemple de pratiques scandaleuses : personne ne comprend la raison pour laquelle le prix du gaz est indexé à celui du pétrole. Quand le pétrole augmente le gaz suit le mouvement peu après. Autre exemple : quand le prix de l'essence augmente on nous dit c'est à cause du prix du pétrole mais lorsque le prix du baril diminue, les prix à la pompe restent les mêmes. Cela est-il normal ? Nous disons NON !*

3) *En rendant effectif le droit à l'énergie par l'accès gratuit aux usages de première nécessité.*

*Pour en revenir au sujet de la délibération de ce soir, j'espère que le lieu d'exploitation a été défini avec la population. Vous connaissez la règle des 500 mètres qui sont considérés comme trop courts. 1000 mètres semblent préférables à cause des nuisances dues à la rotation des pales mais aussi pour ne pas léser les propriétaires des maisons dont le prix peut être parfois revu à la baisse à cause de l'installation d'éoliennes à proximité ».*

Monsieur Jean-Claude BRUBION est lui intéressé par cette délibération, étant pour les énergies alternatives. Il n'est donné aucun élément sur le sentiment de la population des villes concernées par la pose de ces éoliennes. Sans doute cela a été fait dans le cadre de l'enquête publique, il pense que dans pour ce genre de délibération, le rapport de l'enquête publique effectuée par le commissaire enquêteur concernant ces communes es important !

Il serait normal d'avoir le sentiment des Conseils Municipaux concernés. Il s'abstient donc sur cette délibération faute d'éléments suffisants.

Monsieur Douglas POTIER fait savoir que des biens immobiliers ont perdu plus de 40% de leur valeur lorsqu'ils sont à proximité d'éoliennes. Les éoliennes tournent en France qu'à moins de 25% de leur puissance. La France exporte chaque année plus de 10% de sa production en électricité, c'est à dire qu'elle produit plus qu'elle ne consomme.

## Séance du 26 septembre 2018

Il rejoint Monsieur BRUBION sur le fait qu'il manque des détails sur le sentiment des Communes concernées.

Après un entretien avec le Maire de Vattetot-sous-Beaumont pendant lequel il lui a posé la question « Pourquoi voulez-vous des éoliennes », sa réponse a été « pour faire des travaux ».

Il constate donc que les élus d'aujourd'hui ont la maladie de « dépenses aigue ».

Il considère que cette délibération concerne Saint-Maclou-la-Brière et Vattetot sous Beaumont et en aucun cas Bolbec, il votera donc contre.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait le constat qu'à Fukushima, il y a des maisons qui ont perdu beaucoup plus de valeur. Ici, nous avons un certain nombre de centrales nucléaires vieillissantes, il faudra donc à un moment donné se poser la question de leurs maintien en service ou pas, car le coût de remise aux normes serait énorme.

Certes il faut regarder le problème des riverains, on ne va pas mettre des éoliennes partout et toujours. Il faut étudier au cas par cas.

Il est d'accord sur le fait que sur cette délibération, il manque des informations pour pouvoir se positionner. Il rappelle, par le même temps, que ce sont des énergies douces.

Monsieur Douglas POTIER répond à Monsieur Jean-Marc ORAIN qu'il entend parfaitement ses dires. Mais d'une part les centrales nucléaires ont constitué depuis plus de 60 ans, le moyen de l'indépendance énergétique de la France, que renoncer à l'approvisionnement nucléaire, c'est être dépendant de l'étranger comme c'est le cas en matière financière, et que celles-ci n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Au rythme où va la technologie, il serait plus judicieux d'attendre que celle-ci se stabilise plutôt que de vouloir aller trop vite, cela permettrait de faire certainement des économies.

### Délibération :

Par arrêté du 5 juillet 2018, la Ville de BOLBEC a été informée de l'ouverture et de l'organisation d'une enquête publique relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement du 3 septembre au 12 octobre 2018.

Séance du 26 septembre 2018

Cette demande d'autorisation unique a été présentée par la Centrale Eolienne La Briqueterie dont le siège social est 4 rue Euler à PARIS, en vue d'exploiter un parc éolien terrestre composé de quatre éoliennes et d'une poste de livraison situé sur les communes de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE et VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

BOLBEC étant située dans le rayon d'affichage prévu par les dispositions du code de l'environnement et conformément aux dispositions de l'article R 123-12 du code de l'environnement, chaque conseil municipal des communes concernées doit faire part de son avis sur cette demande d'autorisation unique au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête unique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ou d'infirmer cette demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien terrestre.

**DELIBERATION ADOPTÉE PAR**  
**26 VOIX POUR (élus de la majorité, M.CHEBLI élus de la minorité)**  
**1 VOIX CONTRE (M. POTIER)**  
**6 ABSTENTIONS (M.BEAUFILS, Mmes BOBEE, HOCDE, élus de la majorité, MM.**  
**BRUBION, LENOBLE, Mme RIQUIER,**  
**élus de la Minorité)**



**DGS 2018/5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES REUNIE LE  
11 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER fait la déclaration suivante :

*« Je m'oppose et m'opposerai toujours à ce que vous vidiez notre assemblée de sa substance pour l'offrir en sacrifice à une instance qui était si peu légitime parce non élu démocratiquement tel que le Conseil d'Agglomération.*

*Je ne me bats même pas pour nos concitoyens mais je me bats pour vous !*

*Voulez-vous que le fauteuil de Maire devienne un fauteuil vide ?*

*Voulez-vous qu'un jour, entièrement dépourvue de la majorité de ses compétences, dans un autre contexte politique, Bolbec risque à chaque élection de devenir minoritaire à l'agglomération et de se voir décider sa conduite par Gravenchon ?*

## Séance du 26 septembre 2018

*Regarder, le Havre et Saint-Romain-de-Colbosc. Voici à quoi aboutit le transfert de compétences ! Des fusions à marche forcée contre la volonté des habitants. Nous savons que le fauteuil de président de l'agglomération vous était promis. Mais nous sommes ici toutes et tous les envoyés des Bolbécais et il est de notre devoir de vous rappeler que vous n'avez pas reçu d'eux, aucun mandat de leur part pour dépouiller le Maire de Bolbec de ses prérogatives.*

*Chers collègues, disons nous protégeons nos droits, en tant que Conseil Municipal ».*

Monsieur Dominique METOT répond qu'il fait application de la loi Nôtre, et rappelle la mobilité est l'un des points imposés par l'Intercommunalité. Il ajoute que la mutualisation de certains dossiers amène à faire des économies.

Il prend pour exemples en 2013, le transfert des bibliothèques, médiathèques à l'intercommunalité. D'ici 1 an, une médiathèque sera en construction sur Bolbec, c'est un outil indispensable à la fois pour les jeunes et les moins jeunes. Celles-ci coûtait de l'argent à la ville puisqu'environ 40% de sa fréquentation était des personnes extérieures à Bolbec.

Lorsque la future médiathèque sera opérationnelle, cela coûtera zéro euro à la ville fait cette mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

Monsieur Jean-Claude BRUBION regrette que Monsieur Douglas POTIER soit mal informé des affaires intercommunales. D'une manière générale, il souhaite que soient fournis à l'ensemble des élus les documents financiers concernant l'intercommunalité car il y a une méconnaissance sur ce que l'intercommunalité a apporté à Bolbec ces 20 dernières années. Il rappelle à Monsieur Rachid CHEBLI que depuis les dernières élections municipales, les élus communautaires sont fléchés sur les listes et qu'ils ne sont plus désignés indirectement.

Grâce à la mutualisation intercommunale, que cela soit par le biais de la 3 CB, du SIVOM ou bien avec la CVS, Bolbec a pu réaliser de nombreux travaux qui n'auraient pu être faits auparavant, étant donné que l'une des communes les plus démunies du territoire.

Il ajoute que par rapport à la Médiathèque, projet auquel il est favorable bien sûr, il demande à ce qu'une présentation du projet soit faite à l'ensemble des élus. A cela, Monsieur Dominique METOT répond que c'est prévu dès que l'architecte pourra donner une date exacte de fourniture du projet définitif.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la remarque sur le paradoxe intercommunal. L'un dans l'autre, Monsieur Douglas POTIER a quand même raison sur le point démocratique, les élus de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine sont indirectement élus.

## Séance du 26 septembre 2018

Il précise que l'intercommunalité est là pour aider les communes à se développer, c'est sûr que Bolbec en a profité, mais il est constaté que toutes les communes veulent leur piscine, leur bibliothèque etc...

### Délibération :

Caux Seine Agglo est un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU, ex-TPU). A ce titre, elle verse une attribution de compensation à ses communes membres. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération prévue au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. L'attribution de compensation a pour vocation d'équilibrer le transfert des recettes fiscales résultant de l'adoption de la FPU et l'impact des transferts de charges.

La transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'est traduite pour Caux Seine Agglo par la prise de la compétence mobilité. Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes de BOLBEC, LILLEBONNE et PORT-JEROME-SUR-SEINE ont continué de gérer les services de transports urbains et scolaires (sauf LILLEBONNE) sans transfert de charges dans le cadre d'une convention de gestion de service du 28 juin 2016 (D.101/06-16) dont les termes prennent fin au 31 décembre 2018.

Afin de permettre de verser aux communes concernées par ce transfert un douzième de leur attribution de compensation révisée dès janvier 2019, une attribution de compensation provisoire a été calculée sur la base des comptes administratifs 2015, 2016 et 2017. Cette attribution de compensation provisoire 2019 fera l'objet d'un vote au conseil communautaire du 11 décembre 2018.

L'attribution de compensation définitive pourra être calculée courant 2019 après adoption des comptes administratifs 2018.

Par ailleurs, la CLECT a décidé de la révision de l'attribution de compensation de la commune de TERRES-DE-CAUX pour intégrer dans son calcul sa contribution au prélèvement du FPIC, comme cela avait également été décidé pour les communes nouvellement membres de Caux Seine Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'évaluation de ces charges transférées a été confiée à une instance collégiale spécifique, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission, qui réunit un membre par commune, a défini dans son rapport adopté le 11 septembre 2018, les sommes que chaque commune reçoit ou verse en compensation des transferts de compétence. Ce document, annexé à la présente délibération, est constitué d'un rapport explicatif de la démarche et d'un tableau récapitulatif des transferts par commune.

Séance du 26 septembre 2018

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 septembre 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus de la majorité, élus de la minorité)**  
**1 VOIX CONTRE (M. POTIER)**



**FIN 2018/26 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 -BUDGET  
VILLE**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

La Décision Modificative n° 1 procède à des ajustements de crédits et à des changements de natures comptables pour un montant total de **253 390,80 €**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement                    **1 040,80 €**
- section d'investissement :                    **252 350,00 €**

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	14 262,63 €	74 Dotations et participations	- 411,00 €
65 Autres charges de gestion courante	- 13 221,83 €	76 produits financiers	1 451,80 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 040,80 €</b>		<b>1 040,80 €</b>
20 Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	13 Subventions d'investissement	234 203,00 €
21 Immobilisation corporelles	95 269,00 €	45 Comptabilité distincte rattachée	18 147,00 €
23 Immobilisations en cours	131 934,00 €		
45 Comptabilité distincte rattachée	18 147,00 €		
<b>Total Investissement</b>	<b>252 350,00 €</b>		<b>252 350,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>253 390,80 €</b>		<b>253 390,80 €</b>

Séance du 26 septembre 2018

Dépenses de fonctionnement

**011 Charges à caractère général**

6228	Marché de prestations intellectuelles SPL (complément)	13 221,83 €
62876	Participation CVS Mutualisation informatique (complément)	1 040,80 €

**65 Autres charges de gestion courante**

65738	Contrat CCI	- 13 221,83 €
-------	-------------	---------------

**TOTAL**

**1 040,80 €**

Recettes de fonctionnement

**74 Dotations et participations**

7411	Dotation forfaitaire	- 3 039,00 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 628,00 €

**76 Dotations et participations**

761	Dividendes (en partie SPL Caux Seine non inscrits)	1 451,80 €
-----	--	------------

**TOTAL**

**1 040,80 €**

Dépenses d'investissement

En partie virements de crédits (changements de natures comptables 23 vers 21)

**20 Immobilisations incorporelles**

2033	Frais d'insertion travaux investissement	7 000,00 €
------	--	------------

**21 Immobilisations corporelles**

2113	Achat de terrain place Félix Faure	10 000,00 €
2128	Travaux de voirie	33 880,00 €
2128	Travaux place Charles de Gaulle	5 910,00 €
21311	Travaux Hôtel de ville grenier + volets	27 415,00 €
21311	Travaux Hôtel de ville	7 024,00 €
21312	Travaux école Desgenetais	11 040,00 €

**23 Immobilisations en cours**

2313	Travaux Hôtel de ville grenier + volets	- 27 415,00 €
2313	Travaux école Desgenetais	- 11 040,00 €
2313	Réajustement divers travaux en cours	204 269,00 €
2315	Travaux de voirie	- 33 880,00 €

**45 Comptabilité distincte rattachée**

4541	Démolition 2 avenue Foch	18 147,00 €
------	--------------------------	-------------

**TOTAL**

**252 350,00 €**

Recettes d'investissement

**13 Subventions d'investissement reçues**

1321	Subvention salle de sports site Desgenetais	110 000,00 €
1321	OPAH RU solde subvention	57 312,00 €
1323	Subv.Département Pôle administratif et social	87 500,00 €
1342	Amendes de police	- 20 609,00 €

Séance du 26 septembre 2018

<b>45 Comptabilité distincte rattachée</b>		
4541	Démolition 2 avenue Foch	18 147,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>252 350,00 €</b>

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette Décision Modificative n° 1.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**FIN 2018/27 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 -BUDGET  
ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la remarque que les salles de municipales sont beaucoup moins louées du fait de leurs prix excessifs.

Délibération :

La Décision Modificative n° 1 a pour objet de procéder à des réajustements budgétaires entre chaque section.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **28 500 €**

Ce budget est géré en H.T.

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	- 28 500,00 €		
Virement vers la section d'investissement	28 500,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Immobilisations en cours	28 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	28 500,00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>28 500,00 €</b>		<b>28 500,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>28 500,00 €</b>		<b>28 500,00 €</b>

Dépenses de fonctionnement

**011 Charges à caractère général**

6288	Autres services extérieurs	- 28 500,00 €
023	Virement vers la section d'investissement	28 500,00 €

**TOTAL** **0,00 €**

Séance du 26 septembre 2018

Recettes d'investissement

021	Virement de la section de fonctionnement	28 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 500,00 €</b>

Dépenses d'investissement

<b>23 Immobilisations en cours</b>		
2313	Travaux salle Rabelais (peinture, électricité, faux plafonds)	8 500,00 €
2313	Etude suivie de travaux Fissures Parking du temple	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 500,00 €</b>

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette Décision Modificative n° 1.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**RH 2018/11 - NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Monsieur François BOMBEREAU donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI pose la question suivante :

« Pour quelle raison n'a-t-on pas jugé utile de mutualiser au sein Caux Vallée de Seine ? »

Délibération :

Le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 s'applique au sein des Etats membres depuis le 25 mai 2018.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel de mettre en place une protection et une utilisation optimale sur ces dernières. Le but est d'être en mesure de démontrer notre conformité au règlement en créant un dossier documentaire. Pour cela, la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles est obligatoire (art. 37 du règlement).

## Séance du 26 septembre 2018

Ce délégué mutualisé entre la Ville de BOLBEC et le CCAS sera le pilote de la gouvernance des données personnelles au sein de nos structures. Sa mission est d'informer, de conseiller et de contrôler notre conformité au règlement pour tout ce qui se rapproche aux traitements des données personnelles.

Pour occuper cette fonction, un agent temps non complet sera affecté à ce projet.

Le délégué doit mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas et tenir à jour un registre des traitements (détaillé).

En outre, le RGPD impose que dès la création d'un traitement ou service, la protection des données personnelles soit prise en compte. Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

En cas de traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes, il y aura lieu de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (PIA).

En outre, en cas de fuite de données, la collectivité devra, sauf adaptation prévue par la loi française, notifier auprès de la CNIL la violation de son système dans un délai de 72 heures, et en informer corrélativement les personnes dont les données figuraient dans les traitements.

La CNIL effectuera un contrôle à posteriori. Cela induit que les collectivités devront être en mesure de prouver à tout moment :

- que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents,
- qu'elles se trouvent en conformité avec le RGPD.

Une documentation fournie et à jour devra être disponible : registre des traitements, PIA, contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, etc.

En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et sanctions administratives et pénales très lourdes.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nomination d'un délégué à la protection des données (DPO), mutualisé avec le CCAS de BOLBEC.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**RH 2018/12- MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS**

Monsieur Philippe BEUFILS donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

« Nous votons au moins une création de poste à chaque Conseil Municipal. Il est temps que cela cesse !

A Gruchet le Valasse il y a 1 employé pour 100 habitants

A Bolbec 1 employé pour 48 habitants. »

Délibération :

**1 - MOBILITES INTERNES**

Afin de répondre aux besoins de la collectivité et aux demandes de mobilité interne, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

Direction des Relations Humaines	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	+0.5		
Service Comptabilité	Adjoint administratif temps complet	+1	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	-0.5
Centre social			Adjoint administratif temps complet	-1
Services Techniques (Accueil)	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	+1	Rédacteur à temps complet	-1
Direction Général des Services	Rédacteur à temps complet	+1		

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**IMPUTATION BUDGETAIRE**  
Budget Primitif de l'exercice 2018  
Chapitre 012

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus majorité, élus minorité)**  
**1 VOIX CONTRE (M. Douglas POTIER élu de la minorité)**



**RH 2018/13 - CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Délibération :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10.000 habitants,

Il est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver la création de cet emploi ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus majorité, élus minorité)**  
**1 w M. Douglas POTIER (élus minorité)**



**RH 2018/14 - PRESTATION D'UN SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL**

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante:

*«Sincèrement cette délibération ne pouvait pas mieux tomber car j'allais ce soir même, vous proposer de mettre en place un système qui nous permettrait de mieux mesurer ou en tout cas de mieux appréhender, et dans la mesure du possible, avant qu'il ne soit trop tard, le niveau de malaise au travail de nos agents, dont je me suis fait l'écho depuis un certain temps. A ce propos, je voudrais me féliciter de la décision de proposer enfin une situation acceptable à l'agent dont je m'étais ici même inquiété de la santé du fait d'une situation au travail extrêmement pénible. Et n'en déplaise à ceux qui pensent que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour régler ces problèmes-là, moi je dis qu'il n'y a de meilleurs endroits. Et je veux que nos agents sachent que j'ai l'intention de continuer à les défendre tant qu'ils viendront me trouver pour que je le fasse. Cette délibération va, bien évidemment, dans le bon sens. Mais je voudrais savoir comment les choses vont s'articuler avec plus de précision si cela est possible. J'imagine que je ne suis pas le seul à être étonné par le prix de la prestation. Non pas que je veuille mégoter sur la santé de nos agents. Ce qui m'étonne beaucoup plus, c'est que M. Saint-Léger accepte de payer une telle somme ! Autre question : Quel lien y aurait-il entre la hiérarchie de nos agents, également chargée de les évaluer, de leur proposer des promotions, etc ? »*

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

*« Trop de service public tue le service public ! Et demain, quand on aura un travailleur social derrière chaque Bolbécais, cela changera quoi ? Est-ce que cela apportera une meilleure situation éco-sociale et une meilleure image de la Ville ».*

Monsieur Dominique METOT répond à Monsieur Douglas POTIER :

*« Il n'y a pas longtemps vous avez eu besoin de soins en matière de santé, et donc ce moment-là vous étiez bien satisfait de pouvoir y trouver un service public. On doit être en mesure de pouvoir adapter les horaires d'un service public ».*

Monsieur Philippe BEAUFILS conforte les dires de chacun sur le fait que 102 € de l'heure de tarification est certes élevé, mais avant le rendez-vous avec celui-ci il y a divers intervenants (médecin du travail, CHST, etc..) qui rencontrent l'agent afin de déterminer si il y a un réel besoin de rencontrer ce travailleur social.

Délibération :

Actuellement, la collectivité ne dispose plus d'un service social du travail qui apportait de l'aide aux agents ayant des problèmes sociaux.

Les représentants du personnel ainsi que les agents avaient à nouveau sollicité cette prestation afin de pouvoir bénéficier d'aides nécessaires à certaines situations personnelles (budget, travail, logement, santé...).

Séance du 26 septembre 2018

Par ailleurs, l'écoute et l'accompagnement effectués par un travailleur social sont indispensables pour orienter et soutenir dans certaines démarches.

La Ville de LILLEBONNE a contracté un marché avec la Société 4S Prévention.

Aussi, pour répondre à cette préoccupation et offrir une prestation de qualité aux agents de la Collectivité, il est proposé la mise en commun d'un(e) assistant(e) social(e) avec la Ville de LILLEBONNE et la Communauté d'agglomération Caux Seine aggro afin de pouvoir bénéficier de créneaux horaires sur la base d'une demi-journée tous les 15 jours, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 avec dans un premier temps, une phase test jusqu'au 31 janvier 2019.

Le coût de cette prestation sera facturée à la Ville 102€ TTC de l'heure.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec la Ville de LILLEBONNE et la Communauté d'agglomération Caux Seine aggro.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus de la majorité, élus de la minorité)**  
**1 VOIX CONTRE (M. Douglas POTIER élu de la minorité)**



**ST 2018/6 - LOTISSEMENT ANCIENNE ROUTE DE MIRVILLE - PRIX DE VENTE  
DU LOT N°3**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

La délibération du 28 septembre 2016 concernant la vente des parcelles du lotissement ancienne route de Mirville permettait à la Ville de BOLBEC de donner plus de souplesse dans la fixation des prix de vente et de négocier, en fonction de la demande, le montant des transactions en respectant les limites résultant de l'avis de France Domaine.

Par courrier daté du 26 juillet 2017, M. DEBRIS Karl a fait une proposition d'achat du lot n° 3 de 992 m<sup>2</sup> s'élevant à 60 000 € TTC dont vous trouverez le calcul ci-dessous :

Marge HT (assiette)	44 249,04 €
TVA sur marge 20%	8 849,81 €
TTC Marge	53 098,85 €
Foncier sans TVA	6 901,15 €
Montant total du terrain	60 000,00 €

## Séance du 26 septembre 2018

Après consultation des prix des domaines, l'offre a été jugée recevable et un compromis de vente a été signé le 5 octobre 2017.

Aujourd'hui, les conditions requises pour conclure la vente, notamment l'obtention du permis de construire, ont été remplies.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur le prix de vente de la parcelle n°3 du lotissement Ancienne Route de Mirville et à autoriser M. le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout acte lié à la vente de ce bien.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



<p><b>ST 2018/8 - SERVICE D'ASSURANCES : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET SIGNER LE MARCHE DE SERVICE</b></p>
--

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

#### Délibération :

Le marché de services d'assurances, intitulé « Dommages aux Biens et risques annexes », signé dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de BOLBEC, effectif depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 a été résilié par son titulaire. Cette résiliation prendra effet à compter du 31 décembre 2018 à minuit.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation afin de conclure un nouveau contrat.

La consultation sera organisée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Le marché sera conclu pour une période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les 2 parties sous préavis de 4 mois avant échéance.

Ce marché est estimé à 200 000 € TTC (montant de la prime annuelle).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que le dossier sera traité par appel d'offres ouvert dans le cadre du groupement de commandes passé entre la Ville de BOLBEC et le C.C.A.S.;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en l'absence Monsieur le Premier Adjoint à signer le marché à intervenir après réunions de la Commission d'Appel d'Offres

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**ST 2018/8 - FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN, MATERIELS  
D'ENTRETIEN ET FOURNITURES A USAGE UNIQUE :  
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE  
SIGNER LES ACCORDS-CADRES**

Monsieur Raphaël GRIEU donne lecture de son rapport.

Délibération :

Dans le cadre du groupement de commandes entre la ville et le CCAS de BOLBEC, les marchés de fourniture de produits d'entretien, matériels d'entretien et fournitures à usage unique confiés à différents prestataires en 2015, sont arrivés à échéance le 25 août 2018. Il est donc nécessaire de conclure de nouveaux contrats.

La consultation sera organisée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Des accords-cadres à bons de commande, avec minimum et maximum, seront passés avec le ou les candidats retenus (s). Ils seront conclus pour une période d'un an reconductible trois fois.

Le cahier des charges se composera de plusieurs lots et l'allotissement pourra être le suivant :

N° de lot	Objet	Montant minimum annuel HT en euros	Montant maximum annuel HT en euros
1	Produits ménagers	20 000 €	40 000 €
2	Essuyage	4 000 €	8 000 €
3	Brosserie	5 000 €	10 000 €
4	Protection	10 000 €	15 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que le dossier sera traité par appel d'offres ouvert dans le cadre du groupement de commandes passé entre la Ville de BOLBEC et le C.C.A.S.;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en l'absence Monsieur le Premier Adjoint à signer les accords-cadres à intervenir après réunions de la Commission d'Appel d'Offres

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**ST 2018/9 - CONVENTION D'ASSISTANCE DANS L'INSTRUCTION DES ACTES  
D'OCCUPATION DU SOL.**

Madame Josiane BOBEE donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER trouve absurde que des gens à 10 kms d'ici, donnent les autorisations de permis de construire sur Bolbec. En conséquence, il votera contre cette délibération.

Conformément à l'article R 423-15 du code de l'Urbanisme, la Ville de Bolbec a décidé, par délibération du 24 juin 2015 de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au Syndicat mixte Caux Seine Urbanisme.

Une convention a été signée entre la Ville de Bolbec et le Syndicat mixte Caux Seine Urbanisme le 13 août 2015.

Compte tenu de la création de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine au 1<sup>er</sup> janvier 2016, puis de l'intégration de nouvelles communes issues de la Communauté de communes Cœur de Caux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et enfin de la dissolution du Syndicat Caux Seine Urbanisme, la convention a fait l'objet d'une révision afin de l'adapter aux évolutions du territoire et du service.

L'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol est désormais effectuée par le service instructeur de Caux Seine aggro.

La nouvelle convention précise également les modalités des échanges entre le service urbanisme de Caux Seine aggro et la Ville de Bolbec. Afin de favoriser l'amélioration de la diffusion des informations entre la commune et le service instructeur, Caux Seine Aggro a mis en réseau le progiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la révision de la convention d'assistance dans l'instruction des actes d'occupation du sol et à autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité)**  
**Et 1 VOIX CONTRE (M. Douglas POTIER, élu de la Minorité)**



**ST 2018/10 - RESIDENCE « LE CLOS DE LA DEMI-LUNE » - VOIRIE ET  
OUVRAGES DIVERS - CLASEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Raphaël GRIEU donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Marc ORAIN porte à la connaissance de Monsieur le Maire que le portillon du bassin d'orage sur cette zone reste ouvert en permanence.

D'autre part, il aimerait savoir si les différentes habitations construites sur cette zone ont été ajoutées sur le plan de Bolbec.

Monsieur Dominique METOT répond que la mise à jour du plan de Bolbec est en cours.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait la remarque qu'il n'y a pas de rue à ce nouveau lotissement excepté la pancarte à l'entrée. Il propose donc de nommer cette rue Ambroise CROISA, personne qui est peu connue mais qui mériterait de l'être plus, car c'est un ancien ministre du Président Charles de Gaulle. Il a notamment dirigé la mise en place du système de la protection sociale, l'assurance maladie, le système de retraite, les allocations familiales et l'amélioration du droit au travail des français.

Monsieur Dominique METOT précise que le nom de la rue est « le clos de demi-lune » qui a été voté dans cette enceinte en 2016.

Délibération :

En 2016, la société SODINEUF a construit 51 logements locatifs sociaux sur des parcelles qui lui avaient été cédées par la Ville de BOLBEC en 2013. Les travaux ont été achevés en juillet 2017.

Dans le cadre de cette construction, une voirie, des places de stationnement, des trottoirs, des cheminements piétonniers, des réseaux (eaux usées, eau potable, gaz, électricité, éclairage public, téléphone, fibre optique), un bassin de rétention des eaux pluviales et des espaces verts communs ont été réalisés.

Par délibération du 11 avril 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de rétrocession des emprises publiques et des réseaux par SODINEUF. La convention correspondante a été signée le 14 mai 2018.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AZ n°672 d'une contenance de 2 319 m<sup>2</sup> correspondant à la voirie, aux parkings destinés aux visiteurs, aux trottoirs et aux cheminements.

## Séance du 26 septembre 2018

- AZ n°662 d'une contenance de 531 m<sup>2</sup> correspondant au bassin de rétention dont l'entretien reste à la charge de la société SODINEUF.
- AZ n°673 et 674 d'une contenance de 1 m<sup>2</sup> et 18 m<sup>2</sup> correspondant à l'assiette d'implantation du poste transformateur EDF.

Par délibération du 21 septembre 2016, la voie donnant accès aux logements a été dénommée rue du Clos de la Demi-Lune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière qui dispense d'enquête publique préalable les délibérations du Conseil Municipal portant classement des voies communales relevant du domaine privé de la Commune, soumises au régime de domanialité publique et affectées à la circulation générale, la rue du Clos de Demi-Lune peut être classée dans le domaine public.

La rue du Clos de la Demi-Lune a une longueur d'environ 350 m sur une largeur d'environ 6 m y compris trottoirs.

Aussi, afin que cette voirie soit prise en compte dans le calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et que son entretien soit pris en charge par la Communauté d'Agglomération Caux-Vallée de Seine, il est demandé au Conseil Municipal de la classer dans le domaine public ainsi que les trottoirs, les parkings, les cheminements, le bassin de rétention et l'assiette d'implantation du transformateur EDF.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



<b>DRESA 2018/1 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE AVEC LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE POUR L'ACCEUIL DE LOISIRS SAN HEBERGEMENT</b>
---

Madame Dominique COUBRAY donne lecture de son rapport.

#### Délibération :

Les conventions d'objectifs et de financement, périscolaire et extrascolaire, signées en juin 2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine Maritime fixent les conditions générales des prestations de service ordinaire (PSO) pour l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH).

Ainsi, la ville de BOLBEC perçoit de la CAF une PSO de 0.54€ par heure et par enfant dont la famille est allocataire de la CAF 76, soit près de 99% des enfants fréquentant le centre de loisirs du Vivier et les accueils périscolaires de BOLBEC.

## Séance du 26 septembre 2018

Or, les familles relevant de la Mutualité Sociale Agricole, soit une douzaine d'enfants fréquentant l'ALSH extra et périscolaire, ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la PSO par la CAF, ce qui représente une perte financière pour la collectivité.

Après un contact avec la Caisse de la MSA, une convention est proposée à la ville de BOLBEC afin que la MSA Haute-Normandie participe financièrement au fonctionnement de l'ALSH du Vivier par le versement d'une PSO pour les enfants des familles allocataires du régime agricole.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le conventionnement avec la MSA, selon le modèle joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



<b>DRESA 2018/2 - CLASSES DE DECOUVERTE - ANNEE 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>
--

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION demande si c'est une subvention automatique, car il s'étonne que cela passe sur des séjours qui ont déjà eu lieu pour 3 sur 4.

Monsieur Dominique METOT répond qu'après s'être rendu compte que lorsqu'une commune est placée en REP, le Conseil Départemental peut financer des classes de découvertes. Il explique que les services ont instruit un dossier pour pouvoir faire une demande au Conseil Départemental, puisque les communes de moins de 5 000 habitants ou classée en REP ou en politique de la ville, peuvent en bénéficier.

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

#### Délibération :

Chaque année, la Ville de Bolbec permet aux élèves de CM2 de bénéficier, au cours de leur scolarité, d'un séjour de découverte basé sur une période de 5 jours maximum.

Pour l'année 2018, quatre écoles ont organisé des séjours de découverte. Le tableau ci-dessous reprend les éléments détaillés par école :

## Séance du 26 septembre 2018

Ecoles	lieux	dates	Nbre d'élèves	Participation coopérative	Participation famille	Participation Ville	Coût total du séjour
Jules Ferry	Chalets des Mézenc « Les Estables »	Du 22 au 26 janvier 2018	29	2020.35€	2145.95€	4188.2€	8354.5€
Pierre Corneille	Chalets des Mézenc « Les Estables »	Du 22 au 26 janvier 2018	28	2301.20€	2190.16€	3857.04€	8348.40€
Claude Chapelle	Paris	Du 3 au 6 avril 2018	33	3408€	1290.43€	8380.37€	13078.8€
Victor Hugo	Gouville sur mer	Du 8 au 12 octobre 2018	36	1398.5€	De 27.05€ à 270.45€ selon le quotient familial	11523€	12921.5€
<b>Totaux</b>			<b>126</b>	<b>9128.05€</b>	<b>5626.54€</b>	<b>27948.61€</b>	<b>42703.20€</b>

Dans le cadre de la subvention de « l'aide à l'organisation de classes de découverte par les écoles élémentaires publiques et privées », le conseil départemental attribue une subvention de 4€ par jour et par élève pour les écoles identifiées REP.

Le montant de l'aide attribuée à la ville serait de 2388 €, réparti comme suit :

Pour Jules ferry :  $29 \text{ élèves} \times (4\text{€} \times 5 \text{ jours}) = 580\text{€}$

Pour Pierre Corneille :  $28 \text{ élèves} \times (4\text{€} \times 5 \text{ jours}) = 560\text{€}$

Pour Claude Chapelle :  $33 \text{ élèves} \times (4\text{€} \times 4 \text{ jours}) = 528\text{€}$

Pour Victor Hugo :  $36 \text{ élèves} \times (4\text{€} \times 5 \text{ jours}) = 720\text{€}$

Afin d'atténuer les dépenses de la ville, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**DRESA 2018/3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - C.O.B BOLBEC - NOINTOT - SECTION BMX**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Séance du 26 septembre 2018

Délibération :

Suite à la qualification de trois jeunes au championnat d'Europe à Sarriens dans le Vaucluse, du 12 au 15 juillet, le président de l'association BMX sollicite la Municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le budget prévisionnel de la dépense s'élève à 768 €, comprenant les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Compte tenu de l'investissement de ces jeunes pour la Commune, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**DRESA 2018/4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU  
TENNIS CLUB DE BOLBEC**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le Club de Tennis de Bolbec a organisé le 30 mai 2018 une sortie au tournoi de Roland Garros pour ses adhérents afin de participer à la journée des jeunes.

L'achat des entrées (55 places) a été financé par le Club.

Pour participer à la prise en charge du coût de cette sortie, il est proposé que la Ville prenne en charge financièrement une partie de la location d'un car qui a permis de transporter les jeunes Bolbécais.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 euros et à signer tout document ou pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**DRESA 2018/5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE DE BOLBEC**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION demande si l'engagement d'un entraîneur diplômé d'état, est un employé supplémentaire à celui déjà existant.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait déjà été proposé d'avoir un audit sur la situation financière du club, afin d'aider celui-ci à trouver des solutions sur ses difficultés financières rencontrées.

Il demande si cette subvention est exceptionnelle ou sera reconduite l'année prochaine.

Monsieur Ludovic HEBERT répond que comme les fois précédentes, du fait des montées de divisions de certaines équipes, cela engage des frais supplémentaires, donc si l'année prochaine elles redescendent de division il y aura un moindre coup pour le club, donc c'est une demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur Douglas POTIER trouve que 12 000 € est une somme quand même assez conséquente. Il se pose la question suivante : « Si l'USB aurait cette subvention si Monsieur BEAUFILS n'était pas un élu de la majorité » ?

Monsieur Dominique METOT répond que Monsieur BEAUFILS ne préside pas le Handball, ni le BMX et pourtant la Ville leur a octroyé une subvention plus importante que celle demandée aujourd'hui par l'USB.

Il rappelle que le surcroît du coût est lié aussi au fait du développement de l'atelier foot qui, maintenant est étendu aux classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, sur lequel le Collège n'intervient pas financièrement. Ne pas accorder de subvention.

Après certes on peut faire le choix de ne pas le faire, mais cela pénaliserait les jeunes.

En ce qui concerne les questions de Monsieur Jean-Claude BRUBION, il précise que la montée de division oblige d'avoir un entraîneur diplômé, donc une rémunération supplémentaire, les arbitres sont aussi plus chers en division supérieure et Les déplacements géographiques sont plus étendus.

Monsieur Philippe BEAUFILS propose à Monsieur Douglas POTIER de prendre la place de président. Il remercie tous les bénévoles qui se démènent pour obtenir des subventions auprès de sponsors qui sont difficiles à trouver par les temps qui courent.

## Séance du 26 septembre 2018

Il précise que le club à un budget de 150 000 €, il faut savoir que la 1<sup>ère</sup> qui joue en R2 est obligée d'avoir un Directeur d'Education Fédérale dont le coup est de 1 000 €, la réserve est montée en R3, ce qui entraîne une formation lourde entre 4 000 € et 6 000 €. Il faut savoir aussi que le coût d'arbitrage est de 650 € par mois sur 10 mois, rien que pour la réserve.

Au niveau du sport handicap, il y a eu une demande de créneaux horaires supplémentaire, donc cela implique un éducateur qui va passer 15 heures sur notre ville, mais aussi se déplacer dans toute la Normandie.

Il ne reviendra pas sur le désintérêt de la Communauté d'Agglomération Caux- Vallée de Seine sur le sport, ce qui implique une perte de subvention pour le club.

Il finit par informer l'assemblée sur l'effet « Coupe du Monde » qui amène 35% d'adhérents en plus rien qu'à l'école de foot (7 à 13 ans). Lorsque le club a été repris, il y avait 120 licenciés et aujourd'hui, plus de 350 licenciés. Il rappelle aussi que beaucoup de bénévoles sont âgés mais très peu de jeunes prennent le relais.

Monsieur Dominique METOT rappelle à titre indicatif qu'en 2017 l'Union sportive de Bolbec avait perçu 63 769,20 € et 58 411 € en 2018. Malheureusement le gouvernement actuel est en train de diminuer tout son investissement sur la politique sportive nationale de manière très importante. Il ajoute qu'il faut peut-être essayer de travailler sur des rapprochements pour pouvoir continuer vers une éventuelle équipe élite.

Monsieur Jean-Claude BRUBION proposera une motion dénommée dans les questions diverses : « Sport pour tous, tous pour le sport »

Monsieur Jean-Marc ORAIN rajoute que la socialisation par le sport, coûte beaucoup à la commune, mais il préfère cela plutôt que voir les jeunes traîner dans les rues à faire des dégradations ou autres, ce qui entraîne des frais. Pour lui la première solution est quand même meilleure et cela apporte un épanouissement aux jeunes.

Monsieur Philippe BEAUFILS informe juste sur un point, que suite à la coupe du Monde les seules retombées ont été de recevoir 10 ballons, sur les millions qui ont perçus.

### Délibération :

L'Union Sportive de Bolbec a obtenu d'excellents résultats lors de la saison 2017/2018 avec une équipe promue en Régional 3, ce qui amène le club à avoir deux équipes au niveau Régional aujourd'hui.

Le Club a également développé son atelier foot, au vu de l'augmentation de la participation d'élèves, en coordination avec le Collège Roncherolles ainsi que les activités « Sport Handicap » avec l'IMS/IME et Le Foyer de la Vallée d'Or notamment la création d'une équipe sport adapté qui disputera une compétition officielle sur la Normandie.

Ces différentes évolutions impliquent des coûts supplémentaires importants comme :

- engagement d'un entraîneur diplômé (En application des articles L.212-1 et suivants du Code du Sport),
- rémunérations d'arbitres niveau ligue
- déplacements géographiquement plus éloignés
- encadrement obligatoire et détachement supplémentaire par des éducateurs diplômés (collège et club) (En application des articles L.212-1 et suivants du Code du Sport),

Toutes ces actions contribuent au soutien et à la pratique du sport des jeunes et également aux futurs acteurs de nos associations sportives.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 200 euros correspondant à 1/3 du budget de ces évolutions et actions et à signer tout document ou pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.

**M. Philippe BEUFILS, élu de la Majorité,**  
**Président de l'Union Sportive de BOLBEC**  
**ne prend pas part au vote**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**31 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité)**  
**et 1 VOIX CONTRE (M. Douglas POTIER, élu de la Minorité)**



**DRESA 2018/6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET L'UNION SPORTIVE DE BOLBEC**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

*« Non confusion des pouvoirs ! On en aurait douté ! Voulez-vous éviter toutes confusions des pouvoirs en signant une convention qui est elle-même le résultat d'une confusion des pouvoirs. La ville absorbe l'USB, jusqu'à sa communication. Je cite le passage à la page 6 de celle-ci : « Participation des Elus - non confusion des pouvoirs ?*

*Instrumentalisation du foot au profit de la communication politique de Monsieur le Maire. Je trouve ça assez étonnant ».*

Séance du 26 septembre 2018

Monsieur Jean-Claude BRUBION trouve importante cette convention et utile, il lui paraît donc nécessaire de l'adopter. Elle apporte selon lui un cadrage qui lui semble utile. Il s'étonne cependant sur le fait que le montant de la subvention n'apparaisse pas dans la convention. Il aurait été souhaitable aussi que l'on détaille les actions que l'USB doit faire dans le cadre de cette convention, cela améliorerait la lisibilité des choses et y compris celles des subventions.

Monsieur Ludovic HEBERT conforte les dires de Monsieur Jean-Claude BRUBION il constate qu'il manque différents éléments qui seront rectifiés.

Monsieur Dominique METOT prévient l'assemblée qu'il y aura prochainement une convention aussi avec l'association « Semi-Marathon ».

Délibération :

Selon le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, toutes associations subventionnées au-delà de 23 000 euros (subvention, valorisation par le prêt de locaux, d'équipements ou de matériel) doit faire l'objet d'une convention d'objectifs.

En conséquence, il a été rédigé un projet de convention d'objectifs entre la ville de Bolbec et l'association « Union Sportive de Bolbec », afin de définir l'objet, la valorisation, le montant et les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention d'objectifs entre la ville de Bolbec et l'association « Union Sportive de Bolbec ».

**M. Philippe BEAUFILS, élu de la Majorité,**  
**Président de l'Union Sportive de BOLBEC**  
**ne prend pas part au vote**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**31 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité)**  
**et 1 VOIX CONTRE (M. Douglas POTIER, élu de la Minorité)**



**DRESA 2018/7 - RENOUELEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION AVEC LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE  
POUR L'ORGANISATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET  
SPORTIVE DANS LES ECOLES**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Délibération :

La communauté d'agglomération Caux vallée de Seine a décidé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2009, d'harmoniser et de développer l'Education Physique et Sportive sur l'ensemble du territoire pour les élèves de cycle 3 (du CE2 au CM2), à raison d'une heure hebdomadaire durant l'année scolaire.

Afin de faciliter l'exercice de cette compétence intercommunale, la communauté d'agglomération confie chaque année à la commune de BOLBEC l'organisation et la réalisation des interventions en EPS dans les écoles de la ville.

Il convient alors de signer annuellement une convention afin de définir les modalités techniques et financières et plus particulièrement les modalités de remboursement par la communauté d'agglomération des dépenses de rémunération des éducateurs sportifs communaux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention mise en annexe et proposée par la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine afin d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**DRESA 2018/8 - TARIFICATION POUR LES CRENEAUX ESPACE SPORTS DANS  
LE CADRE DU « PLAN MERCREDI »**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION trouve dommage que la CAF ne comprenne pas que l'activité, même si elle est gratuite, a un coût pour la Ville. Les montants envisagés ne sont pas très importants sur l'année et restent accessible à tout le monde.

Monsieur Jean-Marc ORAIN ne trouve pas très clair ce point. D'après ce qu'il comprend, il faut que la Ville fasse payer les activités pour percevoir la subvention de la CAF, cela paraît un peu étrange.

## Séance du 26 septembre 2018

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait part de la contradiction entre le Ministère de l'Education Nationale qui initie ce plan mercredi et qui vise les activités gratuites et payantes avec un tarif dégressif et dans le même temps, la CAF finance pas les activités gratuites, il y a donc une incohérence entre ces deux structures.

Monsieur Jean-Marc ORAIN suggère qu'un goûter soit offert à chaque enfant à 16h30.

Monsieur Dominique METOT fait part que dans la prestation, il est prévu un goûter. Le tarif est fixé selon le quotient familial des familles.

### Délibération :

Suite aux annonces en début d'été du ministre de l'Education Nationale, sur la mise en place d'un « plan mercredi » venant compenser l'arrêt des TAP, Monsieur le Maire a reçu le 25 juillet un courriel de la DDCS, explicitant la mise en œuvre du plan et ce dès la rentrée de septembre 2018, à condition de remettre un pré-dossier avant le 15 septembre 2018.

Les activités physiques de l'espace sport du mercredi peuvent tout à fait s'inscrire dans un ALSH Périscolaire du mercredi et donc dans le plan mercredi du gouvernement, mais actuellement, elles ne peuvent pas être comptabilisées dans la prestation de service de la CAF du fait de leur gratuité.

Les activités concernées sont les suivantes :

#### Matin

Eveil corporel pour les 2/3 ans

Eveil sportif pour les 4/6 ans

#### Après midi

Tir à l'arc pour les 7/13 ans,

En conséquence, pour obtenir la possibilité qu'offre la CAF, de bénéficier de la prestation de service de 1 euro par heure et par enfant pour les activités physiques de l'espace sport du mercredi, il est proposé d'établir une tarification d'inscription annuelle.

Secteur / Structure	Prestations municipales - Tarif d'inscription annuelle	Tarif planché	Tarif plafond	Tarif extérieur	QF plancher	QF plafond	Taux d'effort
Animations sportives	Créneaux « espace sport »	15 €	30 €	30 €	300	600	5%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette nouvelle tarification,
- d'appliquer ces dispositions à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**QUESTION DIVERSES**

Monsieur Rachid CHEBLI fait une déclaration :

**1) La classe d'Hatinguais**

*Monsieur le Maire, pour une fois, je voudrais vous rendre hommage !*

*En effet, je me félicite que la classe ne soit pas fermée. Ceci étant dit, nous savons comment les choses se passent : on va déshabiller Pierre pour habiller Paul. C'est-à-dire que l'on a trouvé, ailleurs, une classe à fermer. C'est-à-dire, également, que ce n'est que partie remise, et il est fort à parier, que le problème se reposera peut-être l'an prochain ou l'année d'après. D'autant plus que la DASEN a mis le doigt sur un problème que vous avez vous-même créé : la disparité entre les écoles de Bolbec et le déséquilibre du fait d'une carte scolaire mal dessinée.*

*En attendant, réjouissons-nous. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de ne pas dire ce soir que vous, M. le Maire, ce n'est pas une classe que vous avez fermée mais toute une école, malgré toutes les protestations du monde.*

*Je ne dirais pas M. le Maire, l'état déplorable dans lequel vous laissez l'aide aux devoirs. En effet, à votre arrivée, en 2008, vous avez trouvé 7 structures dans tous nos quartiers, dans lesquels travaillaient 15 personnes, menés par un responsable aux aguets sans compter le travail de votre serviteur, sur le pont quasiment en permanence parce que je sais à quel point on a besoin d'être aidé, lorsque vous n'avez personne à vos côtés pour le faire. Un véritable service public entièrement destiné à nos têtes blondes que vous avez décidé tout simplement de laisser végéter. Je me suis souvent posé la question et je vous avoue me la poser toujours : pour quelle raison avez-vous décidé de négliger cette aide si précieuse pour nos enfants ? Cette aide, sans laquelle, nous le savons, certains de nos gamins seront en échec scolaire. Alors je hasarde une réponse : je me dis que, peut-être parce que vous vous basez sur votre propre exemple : vous qui avez, il faut bien l'avouer, réussi à devenir maire et conseiller départemental, sans avoir fait d'études. Et ne voyez dans mes propos aucune attaque ad hominem. Nous connaissons tous des gens autour de nous qui ont réussi sans l'école. Mais ces exemples sont de moins en moins vrais. Et surtout ils ne résistent pas à l'analyse objective : voyez les statistiques et vous verrez la réalité effarante de la réalité.*

*Et mon voisin de gauche, M. Potier, qui est un Bolbécais brillant, ne me démentira pas lorsque je vous aurais dit que les postes les plus valorisants et les mieux rémunérés vont toujours à ceux qui ont fait des études. Mais vous savez bien qu'aujourd'hui, nos enfants ne s'en sortiront pas s'ils n'ont pas un minimum de connaissances. Nous le savons bien, une révolution numérique est bel et bien en marche. Selon un rapport de Dell et de "l'Institut pour le Futur", 85% des emplois de 2030 n'existent pas aujourd'hui. Entre automatisation et robotisation, il faut s'attendre à des changements majeurs dans la majorité des corporations.*

*Si l'on en croit les conclusions de cette étude, menée par 20 experts, plus des trois quarts des métiers tels que nous les connaissons aujourd'hui auront donc évolué dans la prochaine décennie. En effet, l'automatisation et la robotisation, déjà en marche, devraient supplanter et moderniser un grand nombre de corporations.*

*Cette conclusion confirme un rapport publié par le Département américain du travail à la fin du XXe siècle selon lequel "65% des élèves scolarisés en 1999 exerceront des métiers qui n'ont pas été créés."*

*Comment garantir à nos enfants que ces métiers n'iront pas à d'autres ? Eh bien en leur permettant de se former. Et je peux vous dire que nous avons la responsabilité de participer à la réussite notamment scolaire de nos enfants.*

*Ce que je vous reproche, c'est votre manque de politique en la matière. Nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, vous suivez le mouvement : le gouvernement propose des mesurette pour l'école, vous suivez le mouvement. Le gouvernement suivant supprime ces mesurette, vous suivez le mouvement. Dernier en date, le PEDT, dont nous parlerons plus tard, mesure que vous avez décidé de mettre en place, notamment parce qu'elle vous coûtera très peu.*

*Vous allez me dire : nous manquons de moyens, l'Etat partout se désengage. Mais vous savez bien que cela n'est pas vrai : les moyens nous les avons, puisque vous avez décidé de faire de notre ville un véritable chantier. Nous en avons déjà longuement parlé, je n'y reviens pas. Tout n'est qu'une question de priorité.*

*Je voudrais donc rendre hommage à cette énergie que vous avez d'être partout à la fois et qui fait dire à certaines mauvaises langues, que lorsqu'on est partout fatalement on n'est nulle part !*

*Ceux-là disent que vous n'êtes pas seulement le Maire de Bolbec, qui sauve des classes, vous êtes également Conseiller Départemental, vice-président de la communauté d'agglomération. Mais ce n'est pas tout ! On ajoute que vous êtes devenu aussi, par intermittence, adjoint à l'enfance et à la jeunesse, en lieu et place de votre adjointe, aux abonnés absents depuis quelques mois, sans que personne ne s'inquiète de son absence.*

*Je l'ai dit plus haut, un élu doit honorer son mandat, qui plus est une adjointe qui perçoit une indemnité ! Oserais-je paraphraser M. Douglas Potier qui reprochait à certains de vos adjoints, en exagérant un peu le trait, comme il le fait parfois, du fait de sa jeunesse et de sa fougue, de ne pas faire le boulot pour lequel ils sont payés : tout travail mérite salaire, dit-il. Ici, en l'occurrence, je dirais plutôt que tout salaire mérite travail !*

*Certains disent qu'elle n'habiterait même plus la ville ! Je suis de ceux qui pensent que lorsqu'on quitte la ville où l'on est élu, on devrait avoir la décence de rendre son mandat. Surtout quand pour l'exercer, on perçoit une indemnité qui n'est pas une petite somme !*

## **2) Salon du livre à Bolbec**

*J'ai appris que vous aviez l'intention d'organiser un salon du livre à Bolbec. Je m'en félicite. Ma modestie m'interdit de penser qu'encore une fois c'est suite à ma proposition que vous avez enfin franchi le Rubicon. Vous qui voulez transformer la ville, lui donner une nouvelle image, vous devez savoir qu'on ne transforme pas une ville seulement du point de vue extérieure. On ne la transforme pas seulement en déplaçant un monument de quelques mètres, on ne la transforme pas seulement en construisant plus de places de parking ou en rasant quelques murs. Il y a des transformations qui ne se voient pas au premier abord et qui surtout prennent du temps : j'ai parlé plus haut de cet investissement dans le savoir que vous devons à nos enfants et que vous avez négligé. Il nous manquait, il faut bien le dire, un salon du livre, parce que nous devons montrer à tous, et d'abord aux Bolbécais, que nous attachons de l'importance à la culture. Nous en avons parlé au sujet du PEDT, notre ville est largement pourvue pour tout ce qui concerne les sports. Mais il est vrai que d'un point de vue culturel, beaucoup reste à faire. Je suis un homme de parole et je tiens ce que je promets : j'ai dit ici même que j'œuvrerai pour que ce salon soit une réussite et je tiendrai parole. Vous pourrez donc compter sur moi.*

## **3) 100% de réussite au baccalauréat professionnel au lycée Pierre et Marie Curie.**

*Les enseignants demandent s'il serait possible de faire savoir cette exceptionnelle réussite de la même manière que vous l'avez fait pour un autre lycée par le passé ».*

*Monsieur Dominique METOT répond à Monsieur Rachid CHEBLI : « qu'ici même dans cette enceinte il lui avait fait la demande d'organiser un salon du livre, mais qu'à ce jour il est toujours en attente de ce projet arrivé. De ce fait la Ville a donc travaillé avec un certain nombre d'associations qui se sont proposées pour mettre en place ce salon du livre ».*



Monsieur Douglas POTIER se fait le porte-parole de Bolbécais présents dans cette enceinte :

« Les personnes demeurent au 17 rue Fontaine Martel juste en dessous de l'habitation de Madame ROUSSEL, il se trouve que face à leurs propriétés il y a un terrain à l'état d'abandon. Sur mes recommandations ces personnes se sont rendues aux Services Techniques où on leur a répondu tel quel « Et en quoi cela vous dérange »

Séance du 26 septembre 2018

Monsieur Dominique METOT fait savoir qu'en ce qui concerne le terrain cité, les Services Techniques sont intervenus pour faire le nettoyage de ce qui se trouvait sur le domaine public et ont, fait un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant d'entretenir celui-ci.



Monsieur Jean-Marc ORAIN demande à Monsieur le Maire quels sont les engagements qui ont été pris pour le maintien de la classe à l'école Hatinguais.

Monsieur Dominique METOT fait la lecture de la lettre envoyée à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale :

*« Madame la Directrice,*

*Je fais suite à mon échange téléphonique de ce midi avec Monsieur Farid DJEMMAL, Directeur Académique Adjoint, entretien au cours duquel nous avons envisagé les différentes solutions concernant l'école Edmée Hatinguais.*

*J'attends confirmation de l'accord passé avec votre adjoint, pour l'ouverture d'un poste sur Hatinguais, sans fermeture de poste sur le territoire Bolbécais.*

*Je tiens à vous confirmer que nous continuerons à travailler sur une réflexion commune, afin d'améliorer l'enseignement des enfants de la ville de Bolbec.*

*Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mes sentiments distingués ».*



Monsieur Jean-Claude Brubion revient sur la demande de motion concernant le sport et intitulé « Sport pour tous, tous pour le sport »

Motion :

Nous, élus du Conseil Municipal de BOLBEC, demandons que le sport bénéficie de la part de l'Etat de moyens à la hauteur de ses apports humains, économiques et sociétaux.

Pour que le sport compte, nous signons.

**MOTION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité)**  
**et 1 VOIX CONTRE (M. Douglas POTIER, élu de la Minorité)**



## Séance du 26 septembre 2018

Monsieur Jean-Claude BRUBION demande à ce qu'une attention soit accordée à la MJC au même titre que l'USB. Il souhaite savoir où en est la demande faite par la Ville sur les documents financiers de celle-ci suite au refus de leur demande de subvention. Il explique que la MJC a redéposé 3 actions très intéressantes en faveur des jeunes, sur la mobilité, la robotique et la radio mais à ce jour, ils n'ont eu aucun retour. Il trouve regrettable cette situation si l'on considère que la MJC est un acteur important de la vie socio-culturelle bolbécaise en direction des jeunes de notre Ville.

Monsieur Dominique METOT répond que la MJC n'a pas été en capacité de donner les éléments demandés, du fait qu'ils n'avaient pas de comptabilité analytique, ce qu'ils ont reconnu.

Il ajoute que si la convention signée avec eux est respectée, la subvention peut leur être versée, il précise que les élus et les services restent sur le fait de travailler avec eux en amont pour trouver des solutions à leurs problèmes financiers.

Aujourd'hui, le Conseil d'Adjointes a examiné leurs 3 projets, mais il se trouve que ce sont déjà des activités existantes. Certes, la MJC est un acteur fondamental et important de notre ville mais il ne faut pas tout faire et n'importe comment.



Monsieur Jean-Marc ORAIN rappelle que le Service Départemental d'Incendie et Secours avait prévu d'affecter un véhicule neuf camion-citerne de grande capacité de 12 500 litres à la place d'un camion d'un peu plus de 20 ans à la caserne de Bolbec, mais par manque de place dans les locaux actuels, celui-ci avait été affecté à la caserne de Fauville en Caux.

Hors en 2016 et 2017, environ 1 300 interventions ont été effectuées par le Centre de Secours de Bolbec, les prévisions pour 2018 sont à plus de 1 500 interventions, il aimerait donc savoir où en est l'éventuelle mise en place d'une garde volontaire.

Monsieur Dominique METOT répond que, les pompiers en Seine-Maritime appartiennent à une structure que l'on appelle le Service Départemental d'incendie et de Secours qui est financé à 54% par le Département et le reste par les collectivités. Aujourd'hui, il a vu une certaine réduction sur ces moyens financiers en ayant aussi une augmentation de ses interventions.

Le centre de Bolbec est le 14<sup>ème</sup> centre du Département et le plus important de la Vallée de Commerce. Le Directeur Départemental a entendu la demande de Bolbec sur la mise en place de garde volontaire. Le local appartient aussi au SDIS, la ville a prévu dans le PLU, une place sur la zone de Bolbec-Saint-Jean-de-la-Neuille pour accueillir éventuellement une nouvelle caserne.

Séance du 26 septembre 2018

Aujourd'hui, le SDIS n'a certainement pas les moyens de rénover toutes les casernes vieillissantes du Département.



Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Monsieur METOT Dominique	
Monsieur SAINT-LEGER Michel	
Madame VOISIN Angélique	Avait donné procuration à M. METOT
Monsieur BEAUFILS Philippe	
Madame COUBRAY Dominique	
Monsieur HEBERT Ludovic	
Madame DEMOL Marie-Jeanne	
Monsieur VIARD Raymond	
Madame FERCOQ Ghislaine	
Monsieur LEPILLER Jean-Claude	
Monsieur GILLES Alain	

Séance du 26 septembre 2018

Madame BOBEE Josiane	
Monsieur HUTIN Dominique	
Madame RUFFIER Laurence	Avait donné procuration à M. LEPILLER
Monsieur LESUEUR Eric	Avait donné procuration à M. GILLES
Monsieur LE SAUX Sylvain	
Monsieur LEMONNIER Eric	
Monsieur BOMBAREAU François	
Madame DEVAUX Sylvie	Avait donné procuration à M. BEAUFILS
Madame LE BAILLIF Véronique	
Madame LE TUAL Suzanne	
Monsieur GRIEU Raphaël	
Madame MOUSSA Karine	

Séance du 26 septembre 2018

Monsieur RIBEIRO David	
Madame ARTUR Véronique	Avait donné procuration à Mme LE BAILLIF
Madame HOCDE Linda	
Madame THEVES Angeline	Avait donné procuration à M. BOMBEREAU
Monsieur BRUBION Jean-Claude	
Monsieur LENOBLE Philippe	
Madame MILLET Anne-Marie	
Madame BRULIN Céline	
Monsieur CHEBLI Rachid	
Monsieur POTIER Douglas	